

Le calendrier électoral Groupements électeurs

Dates	Nature des opérations	CRPM
Avant le 01/07/2018	Affichage de l'avis annonçant la révision des listes électorales	R. 511-15
Avant le 01/10/2018	Dépôt à la Préfecture des demandes d'inscription des GPA sur les listes électorales	R. 511-27
Avant le 14/11/2018	Date limite d'établissement de la liste provisoire par la CELE	R. 511-29
Avant le 15/11/2018	Date limite d'envoi de la liste provisoire à la Préfecture et à la chambre d'agriculture	R. 511-29
2 jours suivant la décision de la CELE	Délai de notification par la CELE des décisions de demande de modification ou de refus d'inscription sur la liste électorale	R. 511-28
Avant le 15/12/2018	Clôture définitive de la liste électorale	R. 511-29
5 jours suivant la notification de la décision de la Commission	Délai pour saisir le tribunal d'instance et contester les décisions de la CELE	R. 511-29
45 jours francs à 12 h avant le 31/01/2019 soit le 17/12/2018 à 12 h 00	Dépôt des listes des candidats à la préfecture	R. 511-33
41 jours avant la date de clôture du scrutin soit le 21/12/2018	Date limite de publication par le Préfet de l'état définitif des candidatures	R. 511-35